

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2015

Etaient Présents : M. LAMORLETTE- Mmes SILVESTRI –COVRÉ-AFIRI –ALIVENTI- TISSOT- WITNAUER- CHEILLETZ- MM. KRENC –TORNOR- LAGARDE- LOMBARD-PETITJEAN-SMENDA- GRIMALDI.

Absents Représentés : Mme JOFFRIN pouvoir à M. KRENC
Mme DONNEZ pouvoir à Mme COVRÉ
M. MASCIONI pouvoir à Mme TISSOT
Mme ROWDO pouvoir à M. LAGARDE

Mme COVRÉ est élue secrétaire de séance.

M. KRENC souhaite ajouter quelques remarques concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal.

Rectification du vote concernant l'élargissement du chemin de Frévaux (CM du 24/11/2014) à savoir M. SMENDA ne s'est pas abstenu et a voté contre.

Demande d'explication sur la dernière ouverture des plis concernant les réseaux secs rue du vieux Laneufville : 3 personnes à l'ouverture des plis ensuite M. Le Maire appelle une entreprise. M. le Maire rappelle qu'il a appelé l'entreprise avec l'accord de tous les membres présents de la commission d'ouverture de prix pour négocier à la baisse l'offre de prix y compris M. KRENC

L'ordre du jour est abordé

1) Création du budget lotissement « Muzillon »

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a décidé la création d'un lotissement communal sur la parcelle n° 434 section AC.

Il informe l'Assemblée que les démarches de bornage du terrain sont en cours.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter l'accord de création du lotissement communal et de son budget annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 16 voix pour et 3 abstentions :

- accepte le projet de création d'un lotissement communal sur la parcelle n° 434, section AC, zone UC du POS;

- décide de créer un budget annexe lotissement « Muzillon » ;

- décide d'assujettir ce budget au régime réel normal trimestriel de la TVA,

- décide de solliciter les services de la CCPO pour accompagner la commune dans une réflexion en amont du projet notamment sur les différentes démarches en termes techniques et administratifs,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager les négociations avec les partenaires financiers en vue de la contractualisation d'un emprunt,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer la consultation visant à retenir un maître d'œuvre et ainsi faire procéder à toutes les démarches nécessaires au projet,

- prend l'engagement de transférer dans le domaine public communal les équipements communs, une fois les travaux achevés conformément à l'article R315-7 du code de l'Urbanisme.

M. KRENC s'abstient car le lotissement rue d'Auboué n'est pas clôturé budgétairement puisque 4 parcelles ne sont pas encore vendues et pour l'instant il est déficitaire de 55 000€ et pense qu'il serait judicieux de faire une étude financière au préalable « c'est hasardeux de lancer un projet si coûteux sachant que les dotations de l'état sont en baisse ».

M. le Maire rappelle que le budget du lotissement est différent de celui de la commune et que la vente des parcelles couvre l'emprunt. Concernant l'emprunt, plusieurs banques seront consultées et à même de nous renseigner sur la faisabilité du projet.

2) Lotissement du Stade – révision du prix de l'are

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 2 septembre 2011 décidant la création d'un lotissement de 11 parcelles sur les terrains rue d'Auboué cadastrés section AE n° 105 et 106,
- Vu la délibération du 21 novembre 2011 fixant le prix de vente de l'are des parcelles du lotissement du Stade,
- Monsieur le Maire explique que les parcelles de terrain n° 1-2-3 du lotissement du Stade représentent une charge financière supplémentaire pour les futurs acquéreurs compte tenu de leur caractéristique naturelle forte (pente, disposition...)

- Le conseil municipal, après délibération et par 16 voix pour et 3 abstentions,
- Décide de fixer le prix de vente de l'are à **5 000€ TTC pour ces trois parcelles uniquement**,
 - Donne pouvoir au Maire afin de signer toutes les pièces des actes à intervenir,
 - Autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces 3 parcelles,
 - Désigne l'office notarial de Briey pour établir les actes de vente relatifs à la cession des parcelles du lotissement du Stade.

M. KRENC s'abstient car on aurait dû prévoir la modulation des prix au départ. « Tout le monde est conscient que les deux premières parcelles ne sont pas adaptées à une construction et qu'il avait été évoqué l'idée d'aménager un espace vert. Nous changeons le prix de l'are, que vont penser les personnes qui ont déjà acheté dans ce lotissement ? C'est une histoire d'équité. »

M. le Maire précise que M. KRENC avait voté « pour » le prix de l'are à 8000€ lors de la création du lotissement du Stade. De plus, le conseil municipal avait à l'époque anticipé le fait que ces trois parcelles seraient difficilement vendables à hauteur de 8 000€

3) Fixation loyer logement communal 24bis avenue Charles de Gaulle

- Monsieur le Maire informe le conseil que les locaux associatifs situés 24bis, avenue Charles de Gaulle ne sont quasiment plus utilisés par les associations. De ce fait, il propose de mettre en location la partie habitation de ce bâtiment type F4 tout en laissant la partie garage à l'association qui l'utilise actuellement

Le Conseil Municipal, après délibération et par 15 voix pour et quatre abstentions décide:

- de fixer le montant du loyer à **480 €** à compter du 1^{er} mars 2015
- fixe à un mois le montant de la caution
- dit que les loyers seront révisibles suivant l'évolution de l'indice IRL au 1^{er} janvier de chaque année.

M. PETITJEAN et M. GRIMALDI auraient souhaité que le prix soit de 500€.

M. KRENC n'est pas d'accord car le projet déposé à la création a permis d'obtenir des subventions pour construire un immeuble associatif. Aujourd'hui, on la transforme en logement, est-ce légal ? A-t-on fait le point auprès de toutes les associations de Valleroy pour leur proposer ce local associatif ?

4) Forêt communale

M. TORNOR informe les élus sur le programme d'actions en forêt communale pour l'année 2015. Les travaux sylvicoles sont prévus dans les parcelles 26R, 27R, 34R, 9R et 10R. Ce programme d'actions est préconisé par l'ONF pour la gestion durable de notre patrimoine forestier. Le montant des travaux s'élève à 12 130€ HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces travaux

5) Contribution au SCRO

Le Président du syndicat des communes riveraines de l'Orne a annoncé à l'ensemble des délégués que pour l'année 2015, le montant de base pour le calcul des contributions des communes devait être augmenté. En effet, depuis 1998, cette base est inchangée et le SCRO fonctionne avec cette unique recette annuelle qui s'élève à 35 539.09€. Pourtant les charges du syndicat se sont alourdies ces dernières années notamment celles liées à l'enlèvement d'embâcles.

De plus, le SCRO a dû faire face à des dépenses importantes (travaux d'aménagement d'ouvrage à Hatrize...) et d'autres travaux sont également envisagés.

En concertation avec le trésorier du syndicat, il a été nécessaire d'augmenter la contribution des communes afin de garantir un fonds de roulement. La contribution des communes sera calculée en fonction des critères suivants : du montant de base qui avait été décidé par décision du comité syndical du 19 Mars 1998, 1/3 au prorata du potentiel fiscal, 1/3 au prorata de la population, 1/3 au prorata du linéaire de rive de l'Orne sur le territoire communal.

Pour l'année 2015, la contribution pour la commune de Valleroy s'élève à 3 193.12€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette contribution

6) Divers

* cimetière: Le conseil municipal sera prochainement amené à délibérer sur la fin de la procédure des concessions à l'état d'abandon, procédure qui a débuté il y a 3 ans.

* travaux rue de Laneufville :

a) réseaux secs

M. KRENC demande si un avenant a été signé pour le marché de travaux rue du vieux Laneufville car les travaux s'étendent de plus en plus chemin de Frévaux et aujourd'hui rue du Haut d'Opson.

M. le Maire explique que l'enveloppe budgétaire du marché des réseaux secs rue de Laneufville n'a pas été totalement soldée, il a donc été possible pour la commune d'étendre ces travaux rue sur Orne et rue du Haut d'Opson et que cette option a été évoquée et validée lors d'un précédent conseil.

b) voirie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres concernant les travaux de voirie rue de Laneufville va être lancé

* PLU : le dossier concernant le PLU est consultable en mairie. La prochaine réunion est programmée le 25 Mars 2015

* création d'un marché communal : le conseil municipal autorise la création d'un marché communal à partir du lundi 16 mars 2015 place de la Libération

Vu la Loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande émise par différents professionnels pour la création d'un marché ambulant

Considérant que ces professionnels ont approuvé le régime des droits de place et stationnement fondé sur un mode de calcul unique au mètre linéaire de vente fixé chaque début d'année par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de créer un marché communal,
- décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre linéaire de vente,
- fixe le mètre linéaire de vente à 0.65€,
- charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

* grand vollo : prochainement va apparaître le grand vollo qui regroupe toutes les infos sur les diverses manifestations de la commune et des associations communales (association culture-programme...)

* réunion finances : Une réunion finances est prévue le 17 mars à 20h00 et le conseil municipal le 1^{er} avril à 20h00

Le Maire
Christian LAMORLETTE